

Département de la Haute-Vienne

Commune de Limoges  
Préfecture de la Haute-Vienne

# **ENQUÊTE PUBLIQUE**

Unité de valorisation des déchets ZI Nord - La Boite à  
Papiers - ICPE

Enquête publique du 20 Novembre 2023  
au 20 Décembre 2023

## **CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Commissaire Enquêteur,  
Maurice CHARBONNIER  
8 Route du Moussan  
87220 EYJEAUX

Le 17 janvier 2024

## **1- Préambule**

L'objet de l'enquête tel qu'il est défini dans l'arrêté de la préfecture n°2023/096 du 17 octobre 2023 porte sur une réorganisation du site actuel de La Boite à Papiers ainsi que sur une augmentation d'activités, notamment avec la création d'une deuxième ligne de démantèlement et traitement des écrans plats, ceci sur son site, au 29 rue Ettore Bugatti à Limoges.

L'entreprise en 2017 a obtenu la certification Weelabex, label européen pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Ce label lui a permis de développer son activité de collecte, transit et traitement de ces déchets pour le compte des éco organismes.

En 2020 La Boite à Papiers a ouvert un deuxième site d'exploitation dans la zone artisanal de la Grande Pièce, ce site concerne le traitement des papiers et, le site de la rue Ettore Bugatti a donc été dédié exclusivement au traitement des DEEE.

C'est sur ce site qu'il est prévu l'ouverture d'une deuxième ligne de traitement des écrans plats. Ce projet implique donc une demande d'autorisation environnementale et en conséquence l'ouverture d'une enquête publique.

## **2- Déroulement de l'enquête publique.**

Cette enquête publique s'est déroulée du 20 novembre 2023 au 20 décembre 2023  
Trois permanences ont été programmées à la mairie de Limoges, les 20/11/2023, 06/12/2023 et 20/12/2023.

La publicité de l'enquête a été effectuée dans les journaux « Le Populaire du Centre » et « Union des territoires ».

Un affichage a eu lieu en mairie, sur et autour du site de La Boite à Papiers.

Le public a eu la possibilité de faire ses remarques sur le registre aux heures d'ouverture de la mairie de Limoges ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.  
D'autre part les remarques pouvaient être faites par courrier ou courriel.

***A l'issue de l'enquête publique, il n'y a eu aucune remarque***

## **3- Avis du commissaire enquêteur**

La procédure de l'enquête publique a bien respectée :

- Information du public par la parution dans les journaux locaux,
- Affichage en mairie et sur le site de La boite à Papiers,
- Possibilité de consultation du dossier sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur un poste informatique de la mairie de Limoges.

En l'absence de remarques mais après ma visite sur le site et la lecture détaillée du dossier ***j'émet un avis favorable pour le projet d'extension et de réaménagement de La Boite à Papiers.***

Ceci pour les raisons suivantes :

- Les modalités d'exploitation sont très encadrées d'une part, par les certifications ISO9001 et ISO14001 pour la qualité de l'environnement et, d'autre part, par la certification AFNOR pour l'insertion du personnel et WEEELABEX(norme européenne) pour le traitement des déchets électriques et électroniques.

- Depuis le début de l'exploitation du site, il n'a pas été détecté de pollutions, les études du sol sont négatives et il n'y a pas de pollution atmosphérique.

- L'exploitation de la deuxième ligne de démantèlement d'écrans plats se fera suivant les mêmes processus que pour la première chaîne.

- La situation physique de l'entreprise est au sein d'une zone industrielle, il n'y a pas d'habitations proches au site et il n'y a pas d'impact sur les zones boisées et humides proches.

Enfin, il est préférable de traiter les déchets dangereux dans un site proche très contrôlé plutôt que de les envoyer dans des pays où les critères environnementaux sont douteux ou absents.

Document achevé le 17/01/2024

Le Commissaire Enquêteur,  
Maurice Charbonnier

